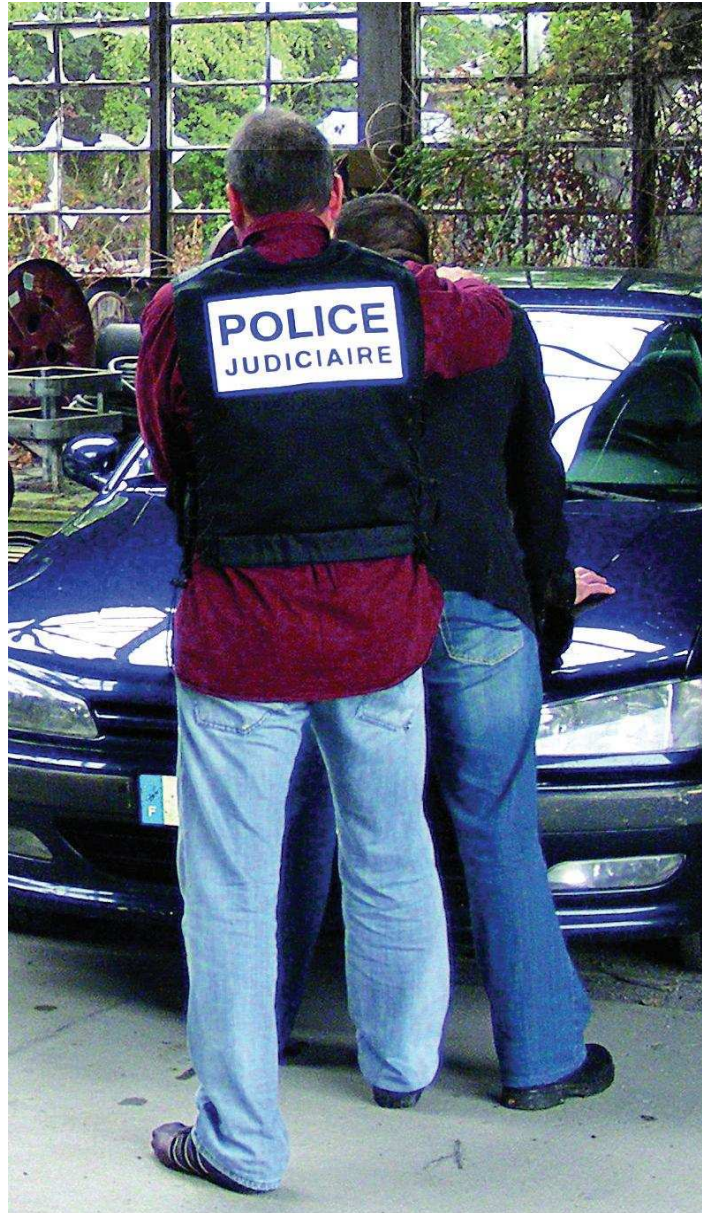


Lille : geopol(e) position

Voici quelques années, l'idée même de restituer des heures aux enquêteurs (CEA et officiers compris) semblait incongrue, voire inacceptable, pour la DCPJ.

La direction centrale de la police judiciaire persistait dans son refus opiniâtre, en prétextant que le concept était contraire à "l'esprit PJ". Pourtant, les valeurs philosophique et financière de cette référence "morale", invoquée par l'Administration, s'étaient fortement émoussées, au gré des réductions budgétaires et de la baisse progressive des compensations pécuniaires. À partir de 2004, sous la pression de la DAPN, la DCPJ finissait par en accepter l'idée, dans la mesure où les contraintes particulières, liées à l'implication sans faille de nos collègues sur le terrain, ne permettaient plus d'ignorer cette légitime prise en compte. Dans un premier temps, notre organisation obtenait, de la direction centrale, la comptabilisation des heures de nuit, en échange du maintien d'une certaine souplesse dans l'amplitude horaire journalière. Mais, malgré les promesses, force était de constater que le fameux "discernement", dont devait faire preuve la hiérarchie locale, n'était pas toujours au rendez-vous de ce dispositif transitoire.

Les années suivantes étaient marquées par l'amputation de près d'un tiers du bud-



get de fonctionnement alloué à la PJ, et par une importante baisse des frais d'enquête et de mission.

Dans un tel contexte de restrictions, l'application de GEOPOL en PJ semblait inéluctable, et était attendue par l'immense majorité de nos collègues. Il était grand temps que l'investissement dans le travail, et le dépas-

sement de soi, trouvent d'autres compensations. Être disponible et volontaire ne veut cependant pas dire être bénévole !

Alliance vigilant

Il était inacceptable que l'inscription et la récupération des heures supplémentaires soient restituées, avec parcimonie, par une Admi-

nistration mesquine et peu reconnaissante. La comptabilisation des heures en PJ était devenue un droit légitime. C'est dorénavant chose faite depuis le 1^{er} janvier 2010, grâce à l'action déterminante d'Alliance Police Nationale. Après une période probatoire d'expérimentation à la DIPJ de Lille, qui s'est révélée concluante, ce système informatisé de saisie et de gestion des horaires a été mis en place dans l'ensemble des services de la direction centrale. Le succès de cette petite "révolution" reposera essentiellement sur deux conditions indispensables : une harmonisation, au niveau national, des critères d'application, et une transparence dans la gestion du système, à tous les échelons de responsabilité.

Alliance Police Nationale qui représente et défend massivement nos collègues du CEA en PJ, y veillera particulièrement. De la même manière, au niveau local, nos collègues délégués et adhérents, qui savent par expérience que la vigilance est de mise, surtout à l'égard de certains officiers, veilleront à la mise en œuvre de GEOPOL. En effet, entre les consignes données par la DCPJ et la mise en application par la hiérarchie locale, il y a trop souvent un décalage, sournoisement entretenu, dont nos collègues font malheureusement les frais. ■

Olivier BERTON

Chargé de mission nationale pour la police judiciaire